

## AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIS ADIREM

### ENTRE

L'Université Paris Diderot, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 197517238 dont le siège est 5, rue Thomas Mann 75205 Paris cedex 13 et représentée par sa Présidente, Mme Christine CLERICI,

Ci-après désigné « **UPD** »

### ET

L'Université Montpellier 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 193410883 dont le siège est Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5 et représentée par son président, M. Michel ROBERT,

Ci-après désigné « **Université Montpellier 2** »

### ET

L'Université de Bretagne Occidentale, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 192303466 dont le siège est 3, rue des Archives – CS 93837 – 29238 Brest cedex 3 et représentée par son président, M. Pascal OLIVARD,

Ci-après désigné « **UBO** »,

### ET

L'Université Lyon 1, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 196917744 dont le siège est 43, boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne et représentée par son président, M. François-Noël GILLY,

Ci-après désigné « **Université Lyon 1** »

### ET

L'Université de Bourgogne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 192112373, dont le siège est à la Maison de l'université Esplanade Erasme BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX et représentée par son président, M. Alain BONIN,

Ci-après désigné « **Université de Bourgogne** »

### ET

L'Université de Limoges, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 19870669900321, code APE 8542Z, dont le siège est à la Présidence

de l'Université de Limoges, 33 rue François Mitterrand, BP 23204, 87032 LIMOGES Cedex, et représentée par sa Présidente Mme Hélène PAULIAT,

Ci-après désigné « **Université de Limoges** »

**ET**

L'Université de Strasbourg, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 130005457, dont le siège est à la Présidence de l'Université de Strasbourg, 4 rue Blaise Pascal - CS 90032 - 67081 Strasbourg Cedex 1, et représentée par son Président, Mr. Alain BERETZ,

Ci-après désigné « **Université de Strasbourg** »

**ET**

L'Université de Bordeaux, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 130018351, dont le siège est à la Présidence de l'Université de Bordeaux, 35 place Pey Berland, 33000 Bordeaux, et représentée par son Président, Mr. Manuel TUNON DE LARA,

Ci-après désigné « **Université de Bordeaux** »

**ET**

L'Université de Nantes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 194409843, dont le siège est à la Présidence de l'Université de Nantes, 1, Quai de Tourville, BP 13522, 44035 NANTES Cedex 1, et représentée par son Président, Mr. Olivier LABOUX,

Ci-après désigné « **Université de Nantes** »

**ET**

L'Université Joseph Fourier, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 193818382, dont le siège est à la Présidence de l'Université Joseph Fourier, 621 avenue centrale, 38400 SAINT MARTIN D'HERES, et représentée par son Président, Mr. Patrick LEVY,

Ci-après désigné « **Université Joseph Fourier** »

**ET**

L'Université de La Réunion, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 199744780, dont le siège est à la Présidence de l'Université de La Réunion, 15 Avenue René Cassin, 97744 SAINT DENIS, et représentée par son Président, Mr. Mohamed ROCHDI,

Ci-après désigné « **Université de La Réunion** »

Ci-après désignés individuellement « Partenaire » et ensemble « Partenaires ».

## **PRÉAMBULE**

La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique « Assemblée des Directeurs d'IEM » - ADIREM , ci-après désigné le GIS, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les partenaires du GIS ADIREM sont des établissements de rattachement d'un Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM).

Le réseau des IREM favorise les relations entre les IREM ainsi qu'avec les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, augmentant ainsi les échanges tout en permettant une mutualisation des moyens ainsi que de meilleures synergies entre les établissements partenaires.

Les Partenaires du GIS ont décidé d'ouvrir leur groupement à de nouveaux partenaires : **l'Université de Limoges, l'Université de Strasbourg, l'Université de Bordeaux, l'Université de Nantes, l'Université Joseph Fourier et l'Université de La Réunion**

## **ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent avenant a pour objet de faire adhérer ces nouveaux Partenaires au GIS et de définir leur participation (Cf. Annexe 1).

## **ARTICLE 2 – ADHESION**

Le Comité du Groupement du GIS, dont le rôle est défini à l'article 5 de la convention constitutive, a approuvé l'adhésion au GIS des Partenaires suivants :

- **L'Université de Limoges**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 19870669900321, code APE 8542Z, dont le siège est à la Présidence de l'Université de Limoges, 33 rue François Mitterrand, BP 23204, 87032 LIMOGES Cedex, et représentée par sa Présidente Mme Hélène PAULIAT,

- **L'Université de Strasbourg**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 130005457, dont le siège est à la Présidence de l'Université de Strasbourg, 4 rue Blaise Pascal - CS 90032 - 67081 Strasbourg Cedex 1, et représentée par son Président, Mr. Alain BERETZ,

- **L'Université de Bordeaux**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 130018351, dont le siège est à la Présidence de l'Université de Bordeaux, 35 place Pey Berland, 33000 Bordeaux, et représentée par son Président, Mr. Manuel TUNON DE LARA,

- **L'Université de Nantes**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est à la Présidence de l'Université de Nantes, 1, Quai de Tourville, BP 13522, 44035 NANTES Cedex 1, et représentée par son Président, M. Olivier LABOUX,

- **L'Université Joseph Fourier**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 193818382, dont le siège est à la Présidence de l'Université Joseph Fourier, 621 avenue centrale, 38400 SAINT MARTIN D'HERES, et représentée par son Président, Mr. Patrick LEVY,

- **L'Université de La Réunion**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, N°SIREN 199744780, dont le siège est à la Présidence de l'Université de La Réunion, 15 Avenue René Cassin, 97744 SAINT DENIS, et représentée par son Président, Mr. Mohamed ROCHDI,

### **ARTICLE 3 – DURÉE**

Le présent avenant prend effet à compter de la date de signature de l'ensemble des Partenaires, pour la durée restante stipulée à la convention constitutive soit le 31 décembre 2017

### **ARTICLE 4 – DISPOSITIONS DIVERSES**

Il fait partie intégrante de la convention constitutive du GIS. Toutes les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Fait en 11 (onze) exemplaires, le .....

Pour l'Université Paris Diderot

Mme Christine CLERICI

Qualité :

Signature et Tampon :

Date :

Pour l'Université de Limoges

Mme Hélène PAULIAT

Qualité : Présidente de l'Université

Signature et Tampon :

La Présidente de l'Université,



Hélène PAULIAT

Date : 4 Mars 2015

## Annexe 1 : Moyens mis à disposition par les nouveaux Partenaires pour le GIS

| Partenaires               | Moyens financiers (montant annuel) | Moyens en personnel  | Moyens matériels  | Conditions particulières | Cotisation annuelle de l'IREM dépendant du partenaire |
|---------------------------|------------------------------------|--|---|--------------------------|---|
| Université de Limoges     |                                    | Participation des personnels de l'IREM pour des activités de gestion du réseau | Mise à disposition de locaux pour des réunions occasionnelles du réseau |                          | 250 euros   |
| Université de Strasbourg  |                                    | Participation des personnels de l'IREM pour des activités de gestion du réseau | Mise à disposition de locaux pour des réunions occasionnelles du réseau |                          | 250 euros   |
| Université de Bordeaux    |                                    | Participation des personnels de l'IREM pour des activités de gestion du réseau | Mise à disposition de locaux pour des réunions occasionnelles du réseau |                          | 250 euros   |
| Université de Nantes      |                                    | Participation des personnels de l'IREM pour des activités de gestion du réseau | Mise à disposition de locaux pour des réunions occasionnelles du réseau |                          | 250 euros   |
| Université Joseph Fourier |                                    | Participation des personnels de l'IREM pour des activités de gestion du réseau | Mise à disposition de locaux pour des réunions occasionnelles du réseau |                          | 250 euros   |
| Université de La Réunion  |                                    | Participation des personnels de l'IREM pour des activités de gestion du réseau | Mise à disposition de locaux pour des réunions occasionnelles du réseau |                          | 250 euros   |